

**AVENANT N°1**  
**A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE**  
**DE LA COMMUNE DE PRECIEUX**

**AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**  
**POUR**  
**L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Entre

La commune de Précieux, représentée par son maire, Madame Monique REY, dûment autorisée à cet effet par délibération n°24/008 du 26 février 2024, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,  
Vu les statuts de la Communauté,  
Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 01/03/2019.

**Rappel de l'objet de la convention**

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

**Objet de l'avenant n°1 :**

**Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 3 de la convention est remplacée :**

En 2022 et en 2023, Loire Forez agglomération a transféré aux communes les places et les communes ont transféré des voies supplémentaires à Loire Forez agglomération.

Il convient donc de remplacer l'annexe n° 1 de la convention (annexe 1 du présent avenant).

**Article 2 : Ajout du paragraphe 6-1bis – révision à l'article 6 « Conditions financières et modalités de remboursement » de la convention :**

**6-1bis – Révision**

En 2023, à titre de rattrapage de révision des années antérieures, pour les communes qui le souhaite, le montant de la mise à disposition réelle de l'année 2023 sera augmentée de 5%.

La commune n'a pas opté pour le versement de cette révision de rattrapage en 2023.

En 2024 et les années suivantes, le montant de la mise à disposition, correspondant au plan prévisionnel annuel annexé au présent avenant, dit de « référence », et évolue annuellement à la hausse de 1% avec la prise en compte des 5% de rattrapage et ce quel que soit l'option retenue en 2023 par la commune.

**Article 3 :** Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à PRECIEUX, le 26 février 2024.

Pour la commune de  
Précieux

Pour Loire Forez agglomération

Le maire  
Monique REY



Annexe 1 – Plan prévisionnel d'entretien de référence de la commune

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN PRÉCIEUX

	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique
La surveillance du réseau	1 passage par mois. (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	291,73 €	1 agent/200€/h=1véhicule équipé/15€/h		1 passage à 30km/h/mois sur les voies+ coût maj/com
Le rebouchage des nids de poule	Des l'apparition de défordre X*(20*2)=19*3,5	2 887,50 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ 1 d'ombré froid	2 040,00 €	15 T d'enrobé froid
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatique (0,1kg/ml soit 0,10€/ml CALF 45)	1 500,00 €	xkm de plutoi ben/5 ans Soit 1,5T de PATA
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan		1 agent, 1 tracteur, 1 sparcuse (0,25€/ml CALF 45)	5 712,18 €	2 PASSAGES/an
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan		2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion bonne (0,15€/ml CALF 45)	6 692,00 €	16 730 Mètres de fossés/bans soit 2788m/an
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+ fourniture (0,15€/ml CALF 45)	1 400,00 €	121 Eléments de signa 19 STOP ou CLP/10ans autres /20ans
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+ fourniture (0,07€/ml CALF 45)	150,00 €	21 STOP ou CLP/5ans
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan				
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan	913,50 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté (0,08€/ml CALF 45)		(Environ 15arbresx63€/années
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	630,00 €	1agent+1véhicule équipé 2h/OA/an (0,023€/ml CALF 45)		9 OA
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nettoyage, création et réparation	1 520,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé+ fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocureur pour l'entretien (0,28€/ml CALF 45)	582,00 €	Hydrocurage de 97 ouvrages/an+ 2 réparations
Rédaction des permissions de voirie	LES visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réflexions de chaussées) Rédaction des permissions de voirie.	200,00 €	10 actes/anx200(1h agent de terrain+1/4h agent administratif) (0,04€/ml CALF 45)		
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'accotement, déblaiement, purges, busage de fosse etc...)		833,52 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+ fourniture (0,04€/ml)		
		7 276,25 €		18 076,18 €	
					25 352,43 €